Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026111DEL-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION
Avis sur la demande d'autorisation environnementale

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026111DEL-DE

Délibération N°2026/111 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Avis sur la demande d'autorisation environnementale

Par courrier en date du *9 mars 2026*, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a informé la commune de Châteaubourg de la tenue d'une consultation relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Vitré Communauté, dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration. Il invite également le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet, conformément à l'article R181-18 du Code de l'Environnement.

La station actuelle de Châteaubourg a été construite en 1970 pour sa partie la plus ancienne. Des extensions ont été réalisées, dont la dernière en 1997 afin de pouvoir s'adapter au développement de la commune. La capacité de la station est de 8 000 équivalents habitants. La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine a été raccordée via un poste de refoulement sur l'installation de Châteaubourg. La commune de Saint-Didier a été partiellement raccordée au système d'assainissement de Châteaubourg. Elle a conservé une partie du traitement sur sa commune avec un lagunage dimensionné pour 1 000 équivalents habitants.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées de capacité nominale organique de 15 700 équivalents habitants.

La capacité hydraulique prévue sera de 6 000 m3/jour (*besoin futur estimé en période de nappe haute et par temps de pluie*).

Deux filières boues seront valorisées :

- l'une par épaississement et stockage en silo pour épandage,
- l'autre par déshydratation et stockage en bennes pour valorisation énergétique à l'incinérateur de Cornillé (SAVE).

Deux trackers solaires permettront de couvrir le talon de consommation de la station (*autoconsommation 100 %*).

La gestion des eaux pluviales issues de l'imperméabilisation du site se fera par infiltration/rétention puis rejet vers La Vilaine.

Les eaux usées traitées seront rejetées dans La Vilaine via une conduite gravitaire partant de la station d'épuration et venant se raccorder au réseau d'eaux pluviales déjà existant sur le chemin des Grandes Bonnes Maisons.

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026111DEL-DE

CONSIDÉRANT le dossier d'autorisation environnementale ;

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) D'EMETTRE un avis favorable sur ce projet et sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Vitré Communauté ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame Aude de la VERGNE n'a pas participé à ce vote.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 26	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 1